

ATTESTATION DE LABÉLISATION

Label CH-K641902-2024-101

L'entreprise

Banque Cantonale de Fribourg

a obtenu le label CARBON FRI. L'entreprise a rempli toutes les conditions requises et soumis tous les documents nécessaires à l'obtention du label conformément au règlement de labélisation du 15/05/2018.



CARBON
FRI

En particulier, ce certificat atteste

Que le bilan CO₂ a été établi par une organisation accréditée, garantissant la conformité avec la norme ISO 14064-1.

La présence d'une politique climatique et d'une déclaration d'intention pour réduire les émissions de CO₂.

La présence d'une attestation de l'investissement dans la Fondation.

Le label est valable pour une durée d'un an à partir du 07/05/2024.
Pour maintenir la continuité du label, le renouvellement doit être soumis au plus tard le 07/03/2025.

À Fribourg, le 07/05/2024

Autorisé par

Chantal Robin

Présidente, Fondation Carbon Fri